

**Code indicateur**

SNB-B06-12-HAB1

Évaluation FRB- i-BD<sup>2</sup> : N° 12**Évaluation réalisée par**Marie Le Roux  
Sylvie Vanpeene**Synthèse réalisée par**

Sarah Aubertie

**En date du**

10 mai 2016

*Evaluations antérieures à la mise à jour du site ONB 2016***Objectifs**

B5 - Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

B6 - Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

**Objectifs secondaires**

B4 - Préserver les espèces et leur diversité

D11 - Maîtriser les pressions sur la biodiversité

E15 - Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

**Dernière évaluation**

2013

## ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS

### Proportion des habitats d'intérêt communautaire évalués qui sont dans un état de conservation favorable

De manière générale, l'évaluation s'inscrit dans le prolongement de la précédente évaluation. Elle formule un certain nombre de propositions pour améliorer la lecture de la fiche de l'indicateur et souligne les limites et les biais existants, notamment en termes de critères retenus et de dire d'experts.

#### A – Présentation et interprétation de l'indicateur

L'indicateur s'inscrit bien dans l'orientation B « Préserver le vivant et sa capacité à évoluer ». Il est pertinent pour répondre à l'objectif B6, mais seulement pour les 132 habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats Faune Flore. Il l'est en revanche moins pour l'objectif B5 « Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés », car il ne traite pas de la mise en réseau d'espaces protégés.

Concernant les objectifs secondaires, il contribue à B4 de manière indirecte (seulement pour les espèces potentiellement présentes dans les habitats de l'annexe 1) et de manière très indirecte à D11, car les pressions sur les habitats sont l'un des 4 critères retenus pour les perspectives que cet état perdure dans un futur proche. En revanche, l'indicateur n'est pas pertinent pour atteindre l'objectif E15 en ce qu'il traduit seulement les engagements nationaux pris en termes d'habitats.

La description de l'indicateur correspond à son intitulé. L'évaluation souligne que, de manière rigoureuse, la notion d'« habitat naturel » désigne un champ plus large que les habitats effectivement évalués qui sont, d'après la définition de l'indicateur, les « habitats d'intérêt communautaire figurant à l'annexe 1 de la directive Habitat-Faune-Flore ». Intégrer cette précision dans l'intitulé de l'indicateur le rendrait très long, le sous-titre pourrait alors être complété : « *Proportion des habitats d'intérêt communautaire (figurant à l'annexe 1 de la directive Habitat-Faune-Flore) évalués qui sont dans un état de conservation favorable* ». Toutefois, le terme « proportion » n'est pas totalement adapté car il ne s'agit ni d'une appréciation proportionnelle en surface ni d'un nombre mais un rapport à un nombre total d'évaluations. Le terme « ratio » pourrait être envisagé pour plus de clarté.

La phrase présentant la valeur de l'indicateur est correcte. Le texte sous-jacent nécessite quant à lui des modifications. Par exemple, les milieux agro-pastoraux sont cités dans le texte mais ne figurent pas dans les résultats. Ils devraient être remplacés par les dunes maritimes et intérieures, qui sont absentes du texte. De plus, le terme

« impacté » traite des causes de leur état de conservation qui dépassent les considérations de l'indicateur ainsi synthétisé. Les types de milieux cités sont seulement ceux n'étant pas en bon état de conservation (<10% en état de conservation favorable). De même, à la phrase « Les landes, les fourrés et les forêts » doit être ajouté « les formations herbeuses » pour que le texte corresponde aux résultats. De plus, de la même manière que les résultats ont été cités par milieu, les résultats par région biogéographique pourraient être rappelés, en particulier, dans le cas présent, où 0% des évaluations sont favorables en région atlantique.

Pour l'évaluation, l'intitulé de l'indicateur « Etat de conservation des habitats naturels » n'appelle pas une réponse chiffrée brute (22%) sans préciser un état. La valeur devrait être complétée, par exemple : « 22% d'habitats en état favorable de conservation sur la période 2007-2012 ». Le texte d'explication pourrait démarrer ainsi : « Cette valeur correspond à la proportion d'évaluations favorables sur l'ensemble des évaluations réalisées pour les habitats d'intérêt communautaire en France métropolitaine. Il ne s'agit pas d'une proportion d'habitats (en nombre ou surface) en bon état. Cet indicateur concerne les 132 habitats parmi les plus rares, menacés ou représentatifs, présents en France qui figurent dans l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore. »

Il n'y a pas d'intervalle de confiance, seul le pourcentage global est mentionné. Il mériterait néanmoins d'être complété par le nombre total d'évaluations réalisées, qui serait une information intéressante pour la comparaison au fil du temps. La valeur précisée en fin de rubrique « origine et description des données sources » (301 évaluations) pourrait être mentionnée plus tôt.

Concernant les illustrations, le 1er visuel correspond au message véhiculé par l'indicateur. La lisibilité du 2e graphique pourrait quant à elle être améliorée en classant les types de milieux par ordre décroissant du taux d'état favorable. Il en va de même pour la 3e illustration : les régions biogéographiques pourraient être classées selon leur taux décroissant d'habitat en bon état de conservation. Un lien vers la carte des régions biogéographiques serait apprécié pour définir ces régions visuellement.

De manière générale, les légendes n'expliquent pas ce qu'est l'état « défavorable inadéquat » et « défavorable mauvais » et le texte de la fiche n'indique pas comment ces deux états sont différenciés. Il faudrait donner la définition du guide MHNH : « Favorable : l'habitat/espèce prospère actuellement et la situation se maintiendra vraisemblablement sans changement dans la gestion ou les politiques existantes ; Défavorable inadéquat : un changement dans la gestion ou les politiques en place est nécessaire pour que l'habitat/espèce retrouve un statut favorable, mais l'habitat/espèce n'est pas en danger d'extinction ; Défavorable mauvais : concerne les habitats/espèces qui sont en danger sérieux d'extinction, au moins régionalement » (Bensettiti, 2012).

Il n'y a pas de biais de visualisation. Il est toutefois indispensable de lire la partie « production de l'indicateur » pour éviter une mauvaise interprétation.

## B – Définition, contexte et principales caractéristiques de l'indicateur

Pour davantage de précision et éviter les confusions, les principales valeurs pourraient être rappelées dans la définition : « L'indicateur correspond à la proportion des évaluations de 132 habitats [...] par rapport aux 301 évaluations réalisées en France métropolitaine », avec un lien vers la carte des régions biogéographiques. Il conviendrait de préciser dès le début du texte que « l'unité d'évaluation est un type d'habitat dans une région biogéographique ».

Dans la partie « Relations avec les objectifs », pourrait être formulé le lien entre conservation de la biodiversité et état des habitats. De plus, l'ajout d'une nouvelle notion, « habitats remarquables », n'est pas nécessaire, celle d'« habitats naturels » ou d'« intérêt communautaire de l'annexe 1 » pourrait être employée ici.

Dans la section « Indicateur équivalent », le nom de l'indicateur cité pourrait être formulé en toutes lettres et accompagné de son code, voire du lien hypertexte vers sa description sur [eea.europa.eu](http://eea.europa.eu).

Les valeurs prises par cet indicateur sont assez explicites. Les valeurs minimale et maximale sont parlantes si elles existent : 0%, aucun habitat n'a été évalué en état de conservation favorable (par exemple en région atlantique) et 100%, tous les habitats évalués sont en bon état de conservation.

Aucune valeur cible n'est indiquée. Cependant, d'après la définition de l'indicateur et les objectifs qu'il vise, 100% serait la valeur à atteindre.

Cet indicateur, au vu de sa méthode de construction, est assez représentatif de chaque contexte biogéographique et habitat. Il pourrait être intéressant d'avoir un chiffrage de la surface du territoire concerné par les 132 habitats évalués, dans la mesure où cette donnée existe.

L'indicateur est assez bien adapté à une analyse à l'échelle biogéographique et à l'échelle nationale, il peut être intégré à une synthèse au niveau européen. L'utilisation de l'indicateur à une échelle régionale, voire départementale selon les habitats, est aussi envisageable. Cela permet de mettre en avant des variations à plus fine échelle et d'apporter des informations pouvant appuyer des mesures de conservation des habitats. Cependant, au vu du peu de finesse spatiale actuelle de l'indicateur, un changement d'échelle spatiale n'est pas envisageable.

### C – Production de l'indicateur

La fiche de l'indicateur précise que les évaluations sont basées sur les meilleures données et études disponibles. Il serait nécessaire de décrire la méthode utilisée pour évaluer une donnée comme « meilleure » et donc utilisable pour le calcul de l'indicateur.

Dans la section « Méthodologie », le rappel des 4 paramètres (aire de répartition, surface effective, structure et fonction, perspective) entre parenthèses faciliterait la lecture et la compréhension. Elle devrait également définir les états « défavorable inadéquat » et « défavorable mauvais ».

Les références aux données et rapports produits par le MNHN sont suffisantes pour la compréhension de la méthode de calcul.

Pour que cet indicateur soit utilisable et comparable dans le temps, la méthode de calcul doit être unique et stable. Si elle vient à changer, les conclusions pourraient être différentes. Néanmoins, cette méthode de calcul pourrait évoluer si la définition d'état de conservation vient à être modifiée.

Des critères complémentaires sur l'état de connectivité des habitats (comme cité dans l'évaluation de 2013) ainsi que sur les types de pressions exercées sur les habitats à l'origine de leur conservation défavorable pourraient compléter cet indice. En outre, l'indicateur est mesuré via un rapportage sur avis d'experts à l'échelle d'une zone biogéographique et par type d'habitat. Tant qu'il n'existe pas de cartographie nationale des habitats, la description de l'aire de répartition de la plupart des habitats reste potentiellement incomplète. Il serait peut-être intéressant de calculer cet indicateur en enlevant le critère « perspectives que cet état dure dans un futur proche » qui permet peu de juger d'une amélioration de l'état sur la période analysée.

Aucune pondération n'accompagne le calcul, il s'agit d'une agrégation de 4 critères eux-mêmes remplis avec 3 valeurs données par des groupes d'experts. La même importance est donnée aux 4 critères. En outre, chaque unité d'évaluation compte pour le même taux quelque soit sa présence en surface dans la zone biogéographique concernée, ce qui peut biaiser les résultats.

La valeur de référence permettant de définir le bon état de conservation est souvent un élément limite de cet indicateur alors qu'il est déterminant pour son calcul. Si cette valeur de référence vient à évoluer (amélioration des connaissances sur l'habitat, nouveaux éléments concernant sa formation et évolutions passées), les résultats de calcul en seraient modifiés.

## D – Analyse de l'indicateur

L'analyse de l'indicateur s'inscrit dans la continuité de l'évaluation précédente et rejoint ses remarques.

- Robustesse** : L'indicateur est considéré comme étant moyennement robuste du fait du peu de visibilité sur le mode d'affectation de 3 valeurs pour les 4 critères selon les groupes d'experts consultés tous les 6 ans. Il serait en outre d'autant plus robuste que le nombre d'évaluations sera élevé. Des biais peuvent exister. Des nombres très contrastés d'évaluations sont observables entre régions biogéographiques (facteur 10 entre régions marines et terrestres). La question se pose de la pertinence des taux présentés par région biogéographique pour des échantillonnages faibles (6 ou 7 évaluations). Ces échantillonnages peuvent expliquer des taux extrêmes (0% d'évaluation favorable en région atlantique-milieu marin) et posent la question d'une éventuelle différence entre un résultat aléatoire et une représentation de la situation réelle. Un autre biais pourrait être lié au poids égal donné quelque soit l'habitat/zone biogéographique, alors que la répartition sur le territoire n'est pas indiquée. De plus, le poids identique donné aux 4 critères et la présence d'un critère « perspectives que cet état dure dans un futur proche » peut faire stagner un habitat qui aurait pourtant présenté une évolution favorable pour les 3 autres critères. L'indicateur peut en outre changer avec l'amélioration des connaissances sur les habitats et non par l'amélioration de l'état de conservation des habitats<sup>1</sup>. Afin de limiter ces biais, un nombre minimum d'évaluation par région et type de milieux pourrait être fixé. Les sites observés doivent être les plus représentatifs possibles de la situation globale de chaque habitat. La méthode de sélection des évaluations retenues devra être précisée. L'indicateur pourrait présenter les valeurs pour les 4 critères de manière séparée et non plus globalisés en une seule. Ceci permettrait peut-être de mieux identifier des évolutions positives. L'évaluation suggère un nombre d'évaluations équivalent entre chaque région biogéographique et types de milieux, pour permettre des comparaisons et la présentation des résultats sur un même graphique. Si cela n'est pas possible (trop peu d'évaluations à disposition ou utilisables), le nombre d'évaluations pourrait être rappelé sur les histogrammes, pour compléter les informations présentées. Un changement d'échelle spatiale ou temporelle pour la collecte de données n'affecterait pas la robustesse de l'indicateur. Le changement d'échelle de territorialisation, zone biogéographique ou nationale, n'impacterait pas la valeur. La robustesse de l'indicateur dépend toutefois de la quantité d'évaluations utilisables, plus l'échelle sera fine plus le nombre d'évaluations sera faible, ce qui diminuera sa robustesse. Peu de tests pourraient s'appliquer ici. Un test pourrait néanmoins être envisagé : comparer des résultats entre observateurs, ou bien choisir un type d'habitat test avec un échantillon restreint et comparer avec un échantillon plus large. La méthode de sélection de l'échantillon restreint pourrait renseigner sur l'effet de la méthode à appliquer au choix des sites à évaluer et leur représentativité.
- Précision** : L'indicateur est considéré comme étant peu précis, compte tenu des éléments permettant de définir l'état de conservation d'un habitat. Les imprécisions peuvent provenir de la méthode, reposant sur les dires d'experts, et de l'effet observateur. Elles peuvent également découler du choix des 4 critères, de la valeur affectée par un panel d'experts à ces critères, de l'absence de donnée spatialisées et chiffrées sur la surface des habitats concernés, ainsi que de la mise en commun dans l'indicateur de 132 types d'habitats de répartition variée sur le territoire. En outre, si la précision de l'indicateur permet de décrire la situation à l'échelle nationale, l'évaluation attire l'attention sur le fait qu'un seul critère non favorable ne permet plus à l'habitat d'être classé « favorable ». Or, le critère 4

<sup>1</sup> Voir le guide du MNHN : « L'évaluation 2007/2012 se fera selon le même procédé qu'en 2006, en consolidant les acquis, en remédiant dans la mesure du possible aux lacunes et problèmes rencontrés et en ajustant le fonctionnement en conséquence. Sauf cas particulier, il n'a pas été possible de construire et mettre en œuvre un programme de surveillance pour l'ensemble des habitats et des espèces jusqu'à présent. L'enjeu est donc d'identifier les sources de données existantes et de les mobiliser dans les meilleures conditions pour cette nouvelle analyse. » (Bensettiti, 2012).

concerne des menaces potentielles. Cela ne permet pas de tracer des variations positives de l'état de conservation des milieux si des menaces subsistent. L'indicateur se concentre sur des tendances générales, il ne serait pas affecté par un changement d'échelle temporelle pour la collecte de données. Il serait aussi peu précis au niveau local et ne décrirait pas des phénomènes de petite ampleur.

- Sensibilité :** La sensibilité de l'indicateur est considérée comme étant faible. Les changements présentés par cet indicateur sont généraux : évolution positive, négative ou constante. Même si la méthode d'évaluation des habitats est fine et détaillée, il en résulte seulement trois grandes catégories d'état de conservation, ce qui résume et réduit la finesse des résultats à la base du calcul de l'indicateur. Néanmoins, compte tenu de sa définition, ces critères sont suffisants. Ces évolutions devraient figurer dans la présentation de l'indicateur et ses visuels. Les changements détectés par l'indicateur résultent d'une combinaison d'au moins 3 critères nouvellement positifs, requise pour qu'un habitat passe d'état « défavorable » à « favorable ». Le pourcentage retenu comme indicateur est le pourcentage obtenu grâce à 301 évaluations. Elles sont suffisantes pour pouvoir évaluer une amélioration de l'état de conservation favorable des habitats concernés si elles sont représentatives de la situation globale par habitat. Dès qu'un des critères est dégradé de « favorable » à « inadéquat » ou « défavorable », l'évaluation pour l'habitat n'est plus favorable. Une dégradation de l'état de conservation sera dès lors perçue plus vite qu'une amélioration. La construction de l'indicateur (pas de temps de 6 ans, échelle biogéographique, panel d'experts) ne lui permet pas de traiter d'événements brefs et extrêmes, par ailleurs rares et très peu nombreux, et cela n'est pas nécessaire. Un effet sera toutefois visible le cas échéant pour les habitats très rares ou dans le cas des régions marines. Les données utilisées pour calculer la valeur de l'indicateur sont sujettes à erreurs. Le faible nombre d'évaluations peut être source d'erreur et produire des tendances issues d'artefacts d'échantillonnage. De plus, il s'agit de dire d'experts, sujets à variations sans doute assez fortes si ce panel change<sup>2</sup>. Il existe un risque que l'indicateur montre un changement qui n'a pas eu lieu, car les habitats sont évalués partiellement alors que l'échantillonnage doit être représentatif de la situation de l'habitat au niveau national. De plus, les experts changent et jugent différemment. L'indicateur peut aussi ne pas montrer un changement qui a eu lieu, si les résultats ne sont pas correctement comparés sur une échelle de temps suffisante et pas de temps minimum, ou si les observations d'experts changent de référentiel au cours du temps. Cela peut également se produire si les risques futurs augmentent malgré une restauration de la qualité des habitats. C'est l'augmentation des risques qui dégradera la valeur de l'indicateur alors que l'état actuel des habitats sera meilleur. A l'échelle spatiale d'analyse présentée, l'indicateur est faiblement réactif pour seulement deux périodes d'évaluation, mais il pourra d'après sa méthode de calcul traduire des tendances d'évolution générales. L'indicateur pourrait éventuellement être plus réactif à une échelle d'analyse plus fine.
- Pertinence vis-à-vis de la biodiversité :** L'indicateur a un lien avec la biodiversité de manière générale, du fait de l'échelle très macro (biogéographique) et du cumul des données sur 132 habitats sans élément sur les espèces présentes dans ces habitats. La biodiversité effectivement présente dans les habitats n'est pas un critère de construction de l'indicateur. Il a un lien avec le fonctionnement des écosystèmes. La définition de l'état de conservation d'un habitat est directement dépendante du bon état de fonctionnement de cet habitat et donc des espèces en interaction avec cet habitat. Le 3e critère, « des structures et un fonctionnement non altéré », permet également d'établir ce lien mais de manière lointaine, celui-ci étant associé à 3 autres critères. L'indicateur a un lien indirect avec les services écosystémiques (Bastian 2013), en ce qu'il ne traite que de la partie écologique de ce concept (Haslett 2010). L'indicateur peut amener à orienter les décisions

<sup>2</sup> Par exemple, l'évaluation d'un habitat sur toute une zone biogéographique nécessite une connaissance très bonne du territoire sûrement très difficile à rassembler (Cf. extrait du guide du MNHN : «A ce titre, le diagnostic opéré doit être transparent et autant que possible reproductible par une personne autre que le rédacteur (le problème subsistera néanmoins lorsque les données sont insuffisantes et que l'évaluation est réalisée uniquement selon avis d'experts).» - Bensettiti et al. 2012).

et les aménagements à réaliser pour améliorer la protection, la restauration et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

- **Données** : Les données de base sont issues de rapports très conséquents du MNHN (un par grand type d'habitat), ce qui est très lourd à appréhender. Les fiches espèces pour certaines ne précisent pas l'état de conservation. Néanmoins, l'ensemble des données présentées est clair. Les tendances d'évolution seraient à ajouter sur les visuels. Dans la mesure du possible, la répartition spatiale des sites évalués serait également appréciée. Un changement d'échelle nécessiterait davantage d'évaluations pour certaines régions biogéographiques. Comme la liste des habitats est celle de la directive habitats-faune-flore, les habitats présents en outre-mer ne sont pas concernés. Les changements d'échelles spatiale ou temporelle n'entraîneraient pas de biais sur la collecte des données.

## E - Propositions d'amélioration

Les champs « avantages et limites » de la fiche sont assez complets. Les avantages pourraient faire davantage référence aux méthodes partagées à l'échelle européenne.

Les aspects intégrant la connectivité des habitats est toujours manquante, de même que des aspects d'interaction entre autres espèces (notamment faune).

Des analyses sur les tendances d'évolution seront à mettre en œuvre dans les prochaines missions. Le développement d'une cartographie des habitats avec un suivi direct de leur état de conservation serait idéal. Les nouveaux outils satellitaires (sentinelle2) pourraient également être mobilisés pour identifier leurs potentialités à fournir ces éléments de cartographie des habitats.

Cet indicateur est assez simple et synthétique, il se base sur des données très riches en termes d'évaluation des habitats. Pour mettre en œuvre un tel indicateur un énorme effort d'expertise et de regroupement de connaissances pour tous les habitats analysés a été mis en œuvre. Du fait de la finesse et de la précision nécessaire à l'évaluation des habitats, des erreurs sont possibles et cela d'autant plus que ces évaluations sont fortement dépendantes de l'état de connaissance de l'habitat en question par l'observateur.

Au vu des 4 critères identifiés en « feu tricolore » et cumulés, l'évaluation souligne qu'il est sans doute difficile d'identifier des progrès dans la conservation des habitats, la pertinence du 4e critère « perspectives que cet état dure dans un futur proche » pour juger de l'état actuel pouvant en outre être discutée. Avec la démarche de « feu tricolore », il est possible de voir s'améliorer l'état de conservation d'un habitat mais si il reste des menaces, il ne passera pas le seuil de l'état « favorable » puisqu'un seul critère « orange » ou « rouge » ne permet pas d'avoir un indicateur « vert » au final.

L'évaluation propose enfin de réaliser des tests sur des habitats particuliers pour juger de la sensibilité et de la robustesse de l'indicateur.

## F – Bibliographie des évaluateurs

Bastian, O. 2013. The role of biodiversity in supporting ecosystem services in Natura 2000 sites. Ecological Indicators 24 : 12-2.

Bunce, R. G. H., M. M. B. Bogers, D. Evans, L. Halada, R. H. G. Jongman, C. A. Mucher, B. Bauch, G. de Blust, T. W. Parr, and L. Olsvig-Whittaker. "The Significance of Habitats as Indicators of Biodiversity and Their Links to Species." Ecological Indicators, Biodiversity Monitoring, 33 (October 2013): 19–25. doi:10.1016/j.ecolind.2012.07.014.

Haslett, John R., Pam M. Berry, Györgyi Bela, Rob H. G. Jongman, Györgyi Pataki, Michael J. Samways, and Martin Zobel. "Changing Conservation Strategies in Europe: A Framework Integrating Ecosystem Services and Dynamics." Biodiversity and Conservation 19, no. 10 (September 2010).

Hernandez, Pilar A., Catherine H. Graham, Lawrence L. Master, and Deborah L. Albert. "The Effect of Sample Size and Species Characteristics on Performance of Different Species Distribution Modeling Methods." Ecography 29, no. 5 (2006): 773–85.

Maiorano, L., G. Amori, A. Montemaggiore, C. Rondinini, L. Santini, S. Saura, and L. Boitani. "On How Much Biodiversity Is Covered in Europe by National Protected Areas and by the Natura 2000 Network: Insights from Terrestrial Vertebrates." *Conservation Biology* 29, no. 4 (août 2015): 986–95. doi:10.1111/cobi.12535.

Rudd, Hillary, Jamie Vala, and Valentin Schaefer. "Importance of Backyard Habitat in a Comprehensive Biodiversity Conservation Strategy: A Connectivity Analysis of Urban Green Spaces." *Restoration Ecology* 10, no. 2 (juin 2002): 368–75. doi:10.1046/j.1526-100X.2002.02041.x.

Santini, Luca, Santiago Saura, and Carlo Rondinini. "Connectivity of the Global Network of Protected Areas." *Diversity and Distributions* 22, no. 2 (février 2016): 199–211. doi:10.1111/ddi.12390.

Tannier, Cécile, Marc Bourgeois, Hélène Houot, and Jean-Christophe Foltête. "Impact of Urban Developments on the Functional Connectivity of Forested Habitats: A Joint Contribution of Advanced Urban Models and Landscape Graphs." *Land Use Policy* 52 (March 2016): 76–91. doi:10.1016/j.landusepol.2015.12.002.

## Référencement

Le Roux, M., Vanpeene, S., & Aubertie, S., 2016. *Évaluation scientifique de l'indicateur « État de conservation des habitats naturels »*. In : *Fondation pour la recherche sur la Biodiversité (2016), Évaluation scientifique de 55 indicateurs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Expertise*. Ed. Barbara Livoreil et Sarah Aubertie, 296 pages. <http://www.fondationbiodiversite.fr/fr/societe/avec-la-societe/appui-a-la-decision/indicateurs/indicateurs-de-l-onb/evaluation-scientifique-des-indicateurs-2015.html>.



<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>

L'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) développe une base de données originale des indicateurs de biodiversité, comprenant des informations précises sur chaque indicateur. Cette base de données publique et gratuite doit également aider au choix d'indicateurs par différents usagers et au développement de nouveaux indicateurs. Intitulée i-BD<sup>2</sup> (pour Indicateurs de BioDiversité en Base de Données), son premier développement sert actuellement de base à un site internet où sont présentés les indicateurs de biodiversité de l'ONB (<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>). Pour une première série d'indicateurs de l'ONB, il a été demandé à la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) de coordonner une analyse scientifique critique selon une méthodologie transparente et indépendante, permettant de clarifier les forces et les faiblesses de ces indicateurs et améliorer leur fiche de description. Cette démarche doit également permettre l'amélioration de la structure-même de la base en ligne i-BD<sup>2</sup>. Cette fiche présente la synthèse de cette expertise pour l'un de ces indicateurs.



[www.fondationbiodiversite.fr](http://www.fondationbiodiversite.fr)

<http://www.fondationbiodiversite.fr/fr/societe/avec-la-societe/appui-a-la-decision/indicateurs/indicateurs-de-l-onb/evaluation-scientifique-des-indicateurs-2015.html>

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) a coordonné l'analyse scientifique critique de 55 indicateurs du premier jeu de synthèse de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB). Les aspects scientifiques et techniques de chaque indicateur ont été examinés par des évaluateurs scientifiques qui se sont penchés sur les concepts qui sous-tendent la création de l'indicateur, les éléments utilisés pour estimer sa robustesse, sa fiabilité, sa précision, sa sensibilité. La qualité de l'évaluation scientifique a été assurée en mettant en œuvre une approche méthodologique standardisée (grille d'évaluation issue d'un travail scientifique collaboratif avec des experts internationaux), des évaluateurs qui ont travaillé de la même manière que des pairs évaluant une publication scientifique (anonymat, indépendance) ainsi qu'une forte transparence des processus et des résultats.